

## CERDON

### CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux, le douze janvier à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Alain MOTTAIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames Hélène TUBACH, Virginie BOURMAULT, Stéphanie CHEVREAU, Françoise OURY, Chantal PITTOREAU, Véronique TELLIER, Messieurs Jean-Claude FOUGEREUX, Stéphane ARDELET, Denis BIANCHIN, Arnaud GOUJAT et GOULEAU Philippe.

Absents excusés : MME Isabelle AUGER, Patricia HERARD et M. Olivier DUVAL.

Nommé secrétaire de séance : M. Denis BIANCHIN.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

#### (2022/01/01) CONVENTION ADHESION SERVICE MEDECINE PREVENTIVE POUR L'ENSEMBLE DES AGENTS

M. le Maire explique au conseil que la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret est arrivée à échéance le 31 décembre 2021 et qu'il est nécessaire de la renouveler. Ce service permet d'aider la collectivité à assurer un suivi médical au titre de la médecine préventive de l'ensemble de ses agents.

Le conseil après avoir entendu l'exposé, délibère et à l'unanimité décide :

- de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 3 ans.
- D'autoriser le Maire, à signer la convention.

#### (2022/11/02) CONVENTION MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL POUR LE DEJEUNER DES FACTEURS DESSERVANT CERDON ET SES ENVIRONS

M. le Maire explique au conseil que LA POSTE sollicite la commune de Cerdon pour une mise à disposition d'un local communal, en vue d'accueillir les facteurs durant leur pause méridienne. Le local ainsi désigné est situé route d'Argent, à côté du bâtiment scolaire. Il indique que cette pièce mise à disposition servait de salle de réunions. Il informe que cette salle est consentie à titre onéreux. LA POSTE propose de la louer pour une année, renouvelable par tacite reconduction, au prix de 70 € mensuel, payable au trimestre.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire et avoir pris connaissance des termes de la convention, le conseil délibère et décide à l'unanimité :

- de mettre à disposition de LA POSTE, à titre onéreux, à compter du 01/02/2022 un local qui servira de pause méridienne aux facteurs desservant Cerdon et ses environs, aux conditions énoncées dans la convention.
- de fixer le loyer mensuel de 70 €, payable au trimestre à terme et révisable annuellement à la date anniversaire, sur la base du dernier ICC publié.
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention.

#### (2022/01/03) PROJET REHABILITATION DU CHAUFFAGE DANS LE GITE COMMUNAL : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose le projet suivant : réhabilitation du chauffage dans le gîte

d'étape communal situé route de Chaon.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 8 368,78 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le principe du projet – de réhabilitation du chauffage dans le gîte d'étape communal - pour un montant de 8 368,78 € T.T.C.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	6 973,99	8 368,78	Etat	1 743,49
Maîtrise d'œuvre			Région	
			Département	
			Autres	
			AUTOFINANCEMENT	5 230,50
Total	6 973,99	8 368,78	Total	6 973,99

- sollicite une subvention de 1 743,49 € auprès de l'État, correspondant à 25% du montant du projet.
- charge le Maire de toutes les formalités.

(2022/01/04) PROJET REHABILITATION DU CHAUFFAGE DU SITE DE L'ECOLE RUE DE VERDUN : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR/DSIL

Monsieur le Maire expose le projet suivant : réhabilitation du chauffage du site de l'école rue de Verdun.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 143 640 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une aide de l'Etat.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le principe du projet de réhabilitation du chauffage du site de l'école rue de Verdun pour un montant de 143 640 € T.T.C.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	105 000	126 000	Etat	17 955
Maîtrise d'œuvre	14 700	17 640	Région+ADEME	53 865
			Département	
			Autres : FEDER	23 940
			AUTOFINANCEMENT	23 940
Total	119 700	143 640	Total	119 700

- sollicite une subvention de 17 955 € auprès de l'État, correspondant à 15% du montant du projet.
- charge le Maire de toutes les formalités.

(2022/01/05) REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL - RENOUELEMENT

Monsieur le Maire expose que le projet de requalification du centre bourg a déjà été approuvé par le conseil municipal en 2020 et rappelle au conseil que le plan de financement a été affiné revu à plusieurs reprises, tant en dépenses qu'en recettes.

Des subventions ont été demandées en 2021 à l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL, mais en raison d'un manque de fonds disponibles, seule la DETR a pu faire l'objet d'un arrêté d'attribution par Mme la Préfète du Loiret.

Aussi, M. le Maire invite le conseil à représenter ce projet au titre de la DSIL 2022 et qui reste éligible à cette dotation. Il indique que le coût prévisionnel de l'opération s'élève aujourd'hui à : 676 920 € T.T.C.

Suivant les informations communiquées par les services de la Préfecture, M. le Maire précise que dans le cadre de ce renouvellement, rien ne s'oppose au commencement d'exécution de l'opération. Le fait d'avoir déjà notifié le marché, ne fait pas obstacle à cette éligibilité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- confirme le projet de requalification du centre bourg pour un montant de 676 921,20 € T.T.C.
- adopte le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	
Travaux	514 867		Etat DSIL	112 820,00
Maîtrise d'œuvre	37 233		Com Com Val de Sully	122 690,50
Annonces légales	1 000		Amendes de police	40 336,00
			Département	24 538,00
Etude avant-projet	11 000		DETR	141 025,00
+ atelier concertation			AUTOFINANCEMENT	122 690,50
Total	564 100	676 920	Total	564 100,00

- sollicite le renouvellement d'une subvention de 112 820 € auprès de l'État, correspondant à 20% du montant du projet, au titre de la DSIL.
- charge le Maire de toutes les formalités.

(2022/01/06) PROJET TRAVAUX DE SECURITE ROUTIERE ROUTE DE CLEMONT : DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

M. le Maire expose que dans un contexte marqué par la réforme de l'organisation territoriale, la forte contrainte à laquelle sont soumises les finances publiques et les menaces pesant sur les collectivités locales, le Département a fait le choix de renforcer sa mobilisation en faveur du développement des territoires du Loiret.

Afin d'accompagner les communes ou groupements de communes dans leurs projets d'intérêt local le Département lance annuellement un appel à projets.

Cet appel à projets d'intérêt communal et le Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal qui lui est associé, visent à simplifier la multitude des dispositifs d'aides dédiés aux communes et groupements de communes et à améliorer la lisibilité du soutien départemental.

Dans ce cadre, M. le Maire indique que le projet de travaux de sécurité routière route de Clémont, peut prétendre à une aide financière.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 18 013 € HT.

Le conseil, après avoir pris connaissance du dossier, délibère et à l'unanimité :

- Adopte le principe du projet de réalisation de travaux de sécurité routière route de Clémont.
- Décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de candidature auprès du Département au titre l'Appel à Projets 2022 pour le projet précité estimé à un montant de 18 013 € HT, en vue d'obtenir une subvention.

#### INFORMATIONS ET AFFAIRES DIVERSES :

Interventions de M. ARDELET :

.Eglise : les services départementaux de la culture reviennent en février pour établir un état des lieux plus précis.

.Ecole : les enseignants et les élèves vivent au rythme des protocoles sanitaires en vigueur.

.Sport : le club giennois de triathlon organise le 3 juillet prochain le 1<sup>er</sup> triathlon de l'Étang du Puits. Plus de 200 sportifs sont attendus ce jour-là. Des épreuves se dérouleront sur le site de l'Étang du Puits et dans Cerdon. Un appel est lancé auprès des bénévoles qui souhaiteraient apporter leurs contributions ce jour-là.

.Cinémobile : le CCAS offre aux enfants des écoles et aux personnes de plus de 70 ans une place, à utiliser au cours de l'année.

M. FOUGEREUX fait le point sur les petits travaux en cours. Par ailleurs, il envisage de réunir la commission de fleurissement pour prévoir les commandes.

Mme TUBACH informe que la reprise du bureau de tabac est en bonne voie et elle espère une réouverture prochaine du commerce.

Mme PITTOREAU a été questionnée dans le bourg sur le sujet du repas du CCAS qui a été annulé et qui aura pu être remplacé par des colis. M. le Maire répond que le repas concernait une soixantaine de personnes qui avaient répondu favorablement et que s'il avait fallu substituer ce repas en colis, alors environ 170 colis auraient du être distribués, considérant que les personnes éligibles doivent être âgés de plus de 70 ans. Le budget n'aurait pas été le même.

Mme BOURMAULT informe que l'association « Bout'ci Bout'ça », reprendra ses activités à la mi-février.

M. BIANCHIN demande si des travaux de réfection de chaussée sont prévus sur la route de Quenoux, suite à l'intervention de l'entreprise qui a réalisé la réhabilitation de canalisations d'eau potable. M. le Maire répond qu'un bi-couche doit être repris au printemps par l'entreprise. Par ailleurs, M. BIANCHIN signale également sur cette route, le problème des arbres qui touchent les fils de téléphone.

La séance est levée à vingt-et-une heures vingt-cinq.